

# COMMUNE DE BOURG-MADAME

## PROCES-VERBAL DE SEANCE

### CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 06 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux et le vendredi 06 Mai à 18h15, le Conseil Municipal de la commune de Bourg-Madame régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence du Maire, Monsieur Daniel ARMISEN.

ETAIENT PRESENTS : ARMISEN Daniel, AYACHE Nabil, BUENO Bartholomé, CARCASSONNE Anne-Marie, FAIGES MORALES Josep, GARCIA RUIZ Neus, GODINHO Jean-Charles, MARTICÉcile, MEYA Jean-Marc, MONNIN Yvette, Hubert PONCY, SORLI Sylvie, WILL Audrey.

ETAIENT ABSENTS : GARCIA MARTIN Jaïme, ROMA Mickaël,

Monsieur Jaïme GARCIA MARTIN, donne procuration à Madame Neus GARCIA.

Monsieur Mickaël ROMA, donne procuration à Monsieur Josep FAIGES MORALES

Date de la convocation : 29 Avril 2022.

Josep Faiges Morales est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance est ouverte à 18h15.

Le Procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter deux sujets à l'ordre du jour : Adhésion UDCCAS et Fonds de concours de la Communauté de Communes.

#### Présentation par Vincent Lattil (Conseiller Numérique)

- D'un outil collaboratif pour le bulletin municipal  
Vincent présente l'outil collaboratif qu'il a imaginé pour partager les informations concernant la rédaction du bulletin municipal afin de travailler tous ensemble sur le bulletin. Les données peuvent être partagées facilement et l'avancé de la rédaction des articles est visible rapidement.
- Des modifications apportées à la proposition du nouveau logo de la commune.  
Vincent a pris en compte les deux remarques formulées la dernière fois : Une nouvelle couleur d'accentuation, et les symboles dans une autre couleur. Il propose à l'assemblée 3 logos différents.  
Différents essais de couleurs

Vincent profite de la réunion pour présenter les différents ateliers prévus en juin et Juillet à la médiathèque.

#### Présentation par des candidatures pour la location du local municipal Bar Restaurant et choix du candidat.

C'est la SAS JHOA, représentée par Messieurs Jérémie Hoquet et Akim Oukerfi qui est proposée par la Commission d'Appel d'Offres.

**Vote pour à l'unanimité.**

**Approbation du rapport de compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs » Cinéma Le Puigmal – Création de l'école communautaire de musique.**

Nabil Ayache prend la parole et explique que le déficit éventuellement engendré par le cinéma sera payé par la Communauté de Communes.

Concernant l'école de musique il s'agit de changer le statut des professeurs de musique et de les faire passer en personnel communautaire.

L'école de musique sera basculée en octobre 2022.

**Vote pour à l'unanimité.**

Sylvie SORLI quitte l'assemblée et donne procuration à Audrey Will Gantou.

**Proposition de mise en place d'une convention pour accueil de collaborateurs bénévoles ou occasionnels**

Deux demandes ont été proposées à la mairie pour que des jeunes travailleurs bénévoles puissent venir travailler sur la commune de façon bénévole.

Obligation d'assurer le bénévole pour un éventuel dommage corporel.

Le Maire demande l'accord au Conseil Municipal pour mettre en place cette convention.

**13 Votes Pour**

**2 abstentions**

**Proposition d'adhésion à l'UDCCAS : Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale**

L'association des Maires des Pyrénées-Orientales propose à la commune d'intégrer l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale.

L'UDCCAS est l'interlocutrice privilégiée des acteurs locaux et permet ainsi de porter la voix des CCAS pour que les politiques sociales se développent en lien avec les problématiques locales. Elle travaille à soutenir, former, informer, représenter, valoriser les Centres Communaux d'Action Sociale du département.

**Vote pour à l'unanimité.**

**Délibération demande de Fonds de Concours de la Communauté de Communes pour les travaux d'aménagement du Stade Municipal.**

Il s'agit de réorienter la demande de subvention concernant le stade municipal vers le fonds de concours communautaire propre au Sport.

**Vote pour à l'unanimité.**

**Affaires diverses :**

- La DIR ne pourra plus donner de conseil aux communes. Il faut prendre un cabinet d'étude pour ensuite soumettre le projet à la DIR pour avis et validation.
- La déviation de Caldégas : Il est demandé à la commune de participer aux travaux à hauteur de 90 000€. La commune ne pourra en aucun cas supporter cette dépense pour une route qui ne lui appartient pas.
- Concernant les travaux de l'Avenue des Guinguettes, en 2022, la Communauté de Communes prendra en charge la réfection des trottoirs du Pont du Sègre jusqu'à hauteur de la Poste et Centre Médical.  
En 2023, ce sera la partie allant du Pont SNCF vers les écoles qui sera réalisée.
- Proposition de mise en place de structure de Coworking suite à la réunion publique de Caldégas, le dossier est à l'étude.
- Réunion avec les responsables de la copropriété des Refugis 2 le samedi 14 Mai à 15h.
- Proposition de faire une grillade avec le conseil municipal le dimanche 26 Juin 2022) à Caldégas.

**La séance est levée à 20h30.**